

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNE DE MENESPLET

40/25

Le Maire de la commune de MENESPLET,

VU La situation du Plan canicule plaçant le département en vigilance orange ;

VU les fortes chaleurs annoncées pour le mardi 1^{er} juillet 2025 ;

VU la nécessité d'assurer la sécurité des élèves et de l'ensemble de la communauté éducative ;

ARRETE

ARTICLE 1: L'école maternelle et primaire Jean-Claude BASTID sera fermée le mardi 1^{er} juillet 2025, l'après-midi.

ARTICLE 2: Un service minimum sera organisé par l'équipe enseignante dans les classes et par le personnel communautaire dans le foyer municipal pour les services de restauration et de garderie.

ARTICLE 3: Ampliation du présent arrêté est transmise :

- à Madame la Préfète
- à Monsieur L'inspecteur de la circonscription de Périgueux
- à Monsieur le Président de la CCIDL
- à la Directrice de l'école maternelle et Primaire
- à Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Montpon-Ménestérol,
- à Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal de Montpon,

Fait à Ménesplet, le 30 juin 2025

Le Maire,

Jean-Claude CHALSSADE

